



Les « + du Spelc »

Les adhérents Spelc bénéficient d'avantages exclusifs et des services de toute une équipe de responsables locaux et nationaux.

Un espace spécifique pour les chefs d'établissement sur www.spelc.fr.

Des infos, des textes de référence, des outils pratiques pour faciliter le quotidien d'un chef d'établissement Spelc.

Je suis informé

- *L'éducateur Spelc*, le journal des adhérents, version papier ou numérique (infos pratiques, dossiers, analyses, vie du syndicat...), réseaux sociaux.
- Une ouverture vers l'Europe : le Spelc participe aux travaux de la Confédération européenne des syndicats indépendants (CESI)...

Je suis défendu, représenté

- Le Spelc défend mes intérêts et ceux de ma profession dans un esprit indépendant et constructif.
- Je bénéficie de l'assistance d'une équipe dynamique, expérimentée et d'un service juridique proches de moi et compétents.

Je suis accompagné, épaulé, personnellement

- Suivi de mes demandes de mutation, de l'évolution de ma carrière : promotion, reclassement, formation...
- Évaluation retraite et aide dans la constitution de mon dossier.
- Réponses à toutes mes questions...

Je profite d'avantages exclusifs

Grâce aux accords de partenariat, je profite d'avantages liés à la cotisation : mutuelles santé, assurances, offres spéciales du CSF...

Je bénéficie d'une protection juridique

Avec le contrat souscrit par le Spelc, je bénéficie d'une protection juridique dans le cadre de mes activités professionnelles : défense pénale, disciplinaire, civile... mais aussi recours diffamation ou injures publiques, violences physiques volontaires, harcèlement moral au travail, dénonciation calomnieuse, violation du droit à l'image, atteinte aux biens, menaces...